

**Agrandissement du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent :
plusieurs CRE saluent l’annonce**

Rimouski, le 13 mars 2023 – Les conseils régionaux de l’environnement (CRE) Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord et Saguenay - Lac-Saint-Jean saluent la démarche conjointe des gouvernements du Québec et du Canada concernant l’agrandissement du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent. Les nouvelles limites de cette aire marine protégée pourraient couvrir une superficie de jusqu’à 5000 km², permettant de hausser les mesures de protection du béluga du Saint-Laurent, ainsi que d’autres nombreuses espèces. Alors que le processus de consultation publique menant à la concrétisation de ce projet est imminent, les cinq CRE mettent de l’avant des pistes à surveiller tout au long du processus.

Pourquoi miser sur un agrandissement ?

L’expansion du parc marin est l’option la plus pertinente selon l’historique de collaboration impliquant les paliers gouvernementaux provincial et fédéral. La structure de gouvernance déjà en place, de même que le règlement sur les activités en mer auquel le parc est doté, faciliterait sa mise en place et sa gestion. Rappelons également que ce type d’aire protégée présuppose l’allocation des ressources financières pour assurer la réalisation d’activités à des fins éducatives, récréatives et scientifiques, mais aussi l’application des mesures de protection.

Des retombées positives

Plusieurs retombées positives sont attendues à la suite de l’agrandissement, pour les communautés et le tourisme dans la rive sud. Le développement d’activités récréotouristiques, la mise en valeur de la culture autochtone, la sensibilisation de la population avoisinante et des visiteurs sur les écosystèmes marins et ses fonctions, en sont des exemples.

Des pistes à surveiller

Pour assurer une véritable protection de la biodiversité marine, et plus particulièrement, du béluga du Saint-Laurent, les CRE Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord et Saguenay - Lac-Saint-Jean sont d’avis qu’une attention particulière doit être portée, lors de la consultation, aux futures limites en amont de la rivière Saguenay et de l’estuaire, aux contraintes légales et aux mesures volontaires, à l’impact et au suivi d’activités maritimes comportant un risque aux espèces (dragage, trafic maritime), à la protection des milieux côtiers (marais, frayères) et enfin à l’arrimage entre les milieux marins et les bassins versants, notamment en ce qui a trait au suivi de la qualité des eaux déversées dans le Saint-Laurent.

- 30 -

CONTACT :

CRE Bas-Saint-Laurent, Luce Balthazar, 418-750-8732

CRE Capitale-Nationale, Davis Viens, 581-983-3233

CRE Chaudière-Appalaches, Josée Breton, 418-832-2722

CRE Côte-Nord, Sébastien Caron, 418-962-6362

CRE Saguenay - Lac-Saint-Jean, Tommy Tremblay, 418-662-9347